

Image not found or type unknown



## Vente de terrain non constructible

Par **Krausz**, le **14/04/2017** à **16:37**

Je suis propriétaire d'un terrain boisé non constructible de 3400 mètre carré que j'ai mis en vente. Or mon acheteur m'informe que mon bien est préempté par la ville et la vente ne peut être réalisée, je n'ai jamais été informé de cette situation, puis je contester la confiscation de mon bien et existe il un recours?

Dois je accepter e prix proposé ou peut on négocier le montant? Je suis désespéré car je me trouve dans le besoin de financer des gros travaux de maison.  
merci de votre aide et vos conseils  
cordialement à tous  
T.K.